



ANTILLES - GUYANE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE

Impasse Buzaré BP 7001
97307 CAYENNE CEDEX

Lundi - mardi et jeudi (8h00 à 12h00 - 14h30 à 17h00)

Mercredi et vendredi (8h00 à 12h00)

Mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

M. Joël DURANTON
Directeur Régional

M. Gilbert GUYARD
Chef de la Division Environnement
Energie et Techniques Industrielles

Cayenne, le 20 janvier 2010

 Référence D1/ICPE/CD/JD/FP/2010-N° 70

Affaire suivie par Célia Deronzier et Julie DESMAREST

Tel : 05.94.29.75.33

Fax : 05.94.29.07.34

Mél : julie.Desmarest@industrie.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION CLIC GUYANEXPLO
Judi 03 décembre 2009 à 15 heures
Hôtel des Roches à Kourou

Annexes :

- [1] Liste des participants
- [2] Point d'avancement sur l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de GUYANEXPLO
- [3] Projet de PPRT : note de présentation, règlement, recommandations et zonage réglementaire

OUVERTURE DE LA REUNION

M. Guyard, DRIRE, introduit la séance. Les travaux du CLIC et de l'association entrent dans la phase finale.

Il recueille les avis sur la façon de procéder et propose qu'une consultation immédiate soit faite, sachant que les membres associés seront consultés également par courrier.

Mlle Diouris - DDE précise qu'à l'issue de la réunion publique, un consensus avait été obtenu ; la stratégie du PPRT est donc finalisée et partagée par toutes les parties prenantes.

M. Guyard rappelle l'ordre du jour dont l'objet est de recueillir l'avis formel du CLIC.

Mlle Desmarest, DRIRE, excuse la direction du travail qui ne pouvait être présente et propose une présentation sur l'état d'avancement du PPRT.

Question de M. Granger - Guyanexplo

Quelle est la définition d'installation (pouvant être admise dans la zone grisée) ?

Réponse de Mlle Diouris

Elle indique que l'article 3 du projet de règlement du PPRT précise la définition d'installation : construction ou activité à l'origine du risque ... extension des installations existantes...

M. Granger signale qu'un projet de création d'activité de fabrication est à l'étude de la part de GUYANEXPLO.

Ce projet est-il compatible avec les dispositions du PPRT et du POS/PLU de Kourou ?

M. Granger précise que, pour l'instant, il en est au stade d'avant-projet.

Mlle Deronzier indique que :

- les travaux du PPRT actuel continueront d'avancer, même si un projet existe ;
- s'agissant du projet, il conviendrait que Guyanexplo se rapproche de la mairie de Kourou pour s'assurer de la compatibilité du projet avec les dispositions du POS/PLU.

Rappel sur la phase de stratégie du PPRT : bilan des principales mesures proposées pour l'existant et pour la maîtrise de l'urbanisation future (G. Diouris) et présentation du projet de PPRT (J. Desmarest et G. Diouris)

Question de M. Veilleur - CSG

A quoi correspond la zone « R » ?

Réponse de M. Granger

La zone R correspond à une zone d'environ 4 km² hors de l'emprise foncière de Guyanexplo qui sera gelée.

Question de M. Veilleur

Au niveau de la procédure, 3 documents et un plan sont à adresser pour avis. Mais à qui ?

Réponse de Mlle Desmarest

Les réponses des membres associés seront à adresser à la DRIRE.

Question de M. Veilleur

Le CNES n'était pas représenté lors de la dernière réunion d'association. Y a-t'il eu communication de remarques de la part de M. F. Legrand ?

Réponse de Mlle Deronzier

Le CNES est membre du CLIC et de l'association. Le délai de 2 mois de consultation ne s'applique qu'aux membres de l'association.

L'objet de la réunion d'aujourd'hui est de recueillir l'avis du CLIC.

Il n'y a pas eu de remarques de M. Legrand.

Mlle Diouris rappelle les recommandations prévues dans le projet du PPRT.

Question de M. Guyard

Peut-on transmettre en l'état, le projet présenté aujourd'hui ?

Réponses de MM. Granger , Veilleur et du SDIS

Oui.

Mlle Desmarest indique que les supports de présentation seront en ligne sur le site Internet de la DRIRE www.ggm.drire.gouv.fr.

M. Guyard recueille l'avis favorable à l'unanimité des membres du CLIC et clôture la séance à 17 heures.

Pour le secrétaire du CLIC,
Le chef du service régional
de l'environnement industriel,

Gilbert GUYARD

